



REGLEMENT

- 1- Le certificat médical n'étant pas obligatoire, l'association se décharge de toute responsabilité en cas d'accident. Cependant il est recommandé à chacun de s'assurer de son état de santé et un certificat sera exigé pour les personnes souffrant de pathologie grave, cardiaque, respiratoire ou autre...
- 2- Une période d'essai d'un mois en septembre sera possible sur **dépôt d'un chèque de caution** du montant de la cotisation. La somme sera mise en attente jusqu'à l'inscription ou restituée en cas de non satisfaction.
- 3- Durée des cours : 55 mn.
- 4- Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances de Noël et seulement la première semaine pendant les autres vacances scolaires.
- 5- Reprise des cours dernière semaine d'août. Prévoir une paire de chaussures exclusivement réservée pour les cours dans la salle M.-J. Hervé (sol parquet).
- 6- L'association ne prévoit ni AVOIR ni REMBOURSEMENT.
- 7- Une majoration de 10€ sera appliquée après les permanences d'inscriptions (à partir de septembre).

Pour les personnes s'inscrivant en janvier de l'année sportive en cours, les tarifs sont réduits de 20€ et de 30€ pour les inscriptions de mars.
- 8- Les mineurs inscrits avec leurs parents restent sous la responsabilité de leurs parents pendant les cours. Pour les autres, l'association ne peut être responsable en cas d'absence au cours.